





LES GARANTIES ET LABELS

| Gammes | Aluminium | Mixte | Bois prépeint | Bois lasuré | Bois laqué | Acier dormant BOIS | | | Acier dormant PVC | Acier dormant ALU | | | |
|--|----------------------|--------|--------------------------|-------------|------------|--------------------|----------|------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|------------------|-------|
|  FINITION DORMANT | Anti-corrosion | 10 ans | 10 ans | - | - | - | Prépeint | Laqué Blanc 9016 | Laqué | - | 10 ans | | |
| | Brillance / Couleur* | 10 ans | 10 ans (face extérieure) | - | 2 ans* | 2 ans | - | - | - | 3 ans | 3 ans | 10 ans | 5 ans |
|  FINITION OUVRANT | Anti-corrosion | 10 ans | 10 ans | - | - | - | Prépeint | Laqué Blanc 9016 | Laqué | Blanc** | Blanc** (ouvrant de 48 mm) | Laqué Blanc 9016 | Laqué |
| | Brillance / Couleur* | 10 ans | 10 ans (face extérieure) | - | 2 ans* | 2 ans | - | - | - | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans |
|  GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ | Dormant | 10 ans | | | | | | | | | | | |
| | Ouvrant | 10 ans | | | | | | | | | | | |
| | Quincaillerie | 2 ans | | | | | | | | | | | |
| | Vitrage | 10 ans | | | | | | | | | | | |
|  ACCESSOIRES ET QUINCAILLERIES | 2 ans | | | | | | | | | | | | |

* Sauf Chêne et Bois exotique clair : 1 an

** Hors préfinitions

Voir les conditions de garantie détaillées et les préconisations d'entretien sur belm.fr

EXCLUSIONS DE GARANTIE

La garantie démarre à la livraison chez notre revendeur et couvre les produits BELM vendus et installés en France métropolitaine.

- La garantie ne couvre pas les défauts et les dommages causés par une mauvaise installation ou tout autre défaut non relié à la fabrication et aux matériaux décrits.
- L'absence de la protection d'origine ou sa dégradation durant le chantier.
- L'absence de respect des prescriptions de pose, et des règles de l'art recommandées par les DTU 36.5 Mise en œuvre fenêtres et portes extérieures et DTU Peintures 59.1. Les DTU sont consultables sur le site du centre scientifique et technique du bâtiment : www.cstb.fr.
- L'exposition et/ou l'usage de la porte dans un autre contexte que la maison individuelle, pour lequel notre produit a été conçu. Voir les conditions de garantie pour les informations relatives aux zones d'exposition, et aux critères

- d'évaluation.
- Les désordres survenant suite à des conditions climatiques exceptionnelles.
- Toute modification ou intervention technique ne garantissant plus son niveau d'étanchéité, ou son isolation... (exemple : rabotage, ponçage...).
- L'absence d'entretien, ou un entretien différent de celui que nous préconisons pour la porte et pour la serrure.
- Les défauts visibles non déclarés lors de la livraison du produit.
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication et de pose, fixées par les normes françaises et européennes.
- Exception spécifique :
 - pour les portes bois : les légères différences de teintes,

les petits nœuds sains (jusqu'à un diamètre de 2 cm selon l'essence) et les microfissures qui, sans fragiliser la porte, contribuent à la chaleur du bois.

- pour les portes aluminium : pour les portes de couleurs foncées et selon l'exposition, le parement extérieur peut chauffer de manière très importante et occasionner des brûlures lors de contact avec la peau.



- pour les portes acier : la garantie anticorrosion s'applique pour les ouvrants situés à plus de 3 kms d'une côte ou d'une atmosphère agressive (pour les ouvrants situés à moins de 3 kms, nous consulter).

- En cas d'intervention de nos services sur site, alors que les conditions de pose ou d'entretien ne sont pas respectées, il sera procédé à une facturation **aux frais réels**.



TRANSPORT, MANUTENTION ET STOCKAGE SUR CHANTIER

- Transportez toujours la porte verticalement.
- Stockez-la verticalement, contre une paroi plane, en évitant tout risque de gauchissement et à l'intérieur d'un local aéré.
- Ne stockez jamais la porte à l'extérieur, sous la pluie ou au soleil, ou dans un local humide.
- Lorsque vous transportez la porte, veillez à ne pas la faire traîner sur le sol.

-  **POUR LES PORTES EN BOIS ET EN ACIER, conservez la protection** de l'ouvrant tant que les enduits (extérieur) et les plâtres (intérieur) ne sont pas finis. Elle protège efficacement la porte et les vitres contre les tâches et les rayures dues aux projections.
 - ⚠ La protection ne devra pas rester plus de 5 mois sur l'ouvrant.
 - ⚠ En cas de séchage des plâtres, l'aération des locaux doit être très efficace (l'humidité ambiante intérieure ne doit pas être excessive pendant plus d'une semaine).
 - ⚠ En cas d'application d'un enduit extérieur :
 - n'appliquez surtout pas de ruban de protection orange fortement adhésif sur les portes d'entrée.
 - retirez la bande cache dès que l'enduit est sec.
-  **POUR UNE PORTE ALUMINIUM OU MIXTE**, conservez les films adhésifs de protection durant la durée du chantier (au maximum pendant 5 mois) pour protéger la porte contre les rayures.
 - Protégez le seuil aluminium pendant toute la durée du chantier.



PRODUIT MANUFACTURÉ

Les vitrages décoratifs utilisés pour la fabrication de nos portes d'entrée comportent une partie de façonnage manuel et, de ce fait, ne peuvent être exempts d'irrégularités d'aspect. Les règles concernant l'aspect des vitrages isolants sont définies par la FFPV (Fédération Française des Professionnels du Verre).